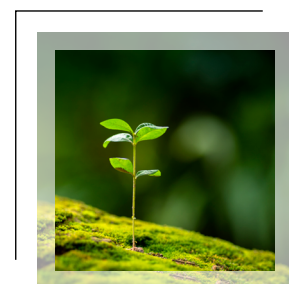




Feuille de route départementale de la Manche





Le Projet régional de santé publié le 31 octobre 2023 s'est construit tout au long de l'année dans le cadre d'une concertation élargie des parties prenantes.

Dans le prolongement des travaux du Conseil national de la Refondation (CNR) sur son volet santé, la mise en œuvre du Projet régional de santé 2023-2028 se traduit notamment dans chaque territoire de santé par l'élaboration d'une feuille de route territoriale placée sous l'égide du Conseil territorial de santé (CTS) priorisant les actions à mener pour l'année 2024, afin de mieux **répondre aux besoins des territoires** et en mettant en œuvre des **projets concrets**.

Cette **feuille de route départementale** a été **co-construite avec le Conseil territorial de santé de la Manche** qui, dès le mois d'avril 2023 a travaillé de manière transversale et décloisonnée sur les **priorités de santé du département**. Les membres du CTS ont choisi de porter une feuille de route à la fois concise et volontariste centrée sur **37 actions prioritaires** autour des enjeux :

- **de maintien domicile des personnes âgées**, avec notamment la réforme des services autonomie à domicile et la création de deux centres de ressources territoriaux ;
- **d'inclusion des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge et en milieu scolaire**, avec par exemple la création d'une unité mobile d'appui à la scolarisation ;
- **de renforcement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes** en soutenant la formation et l'accompagnement des adultes qui interviennent auprès de ce public ;
- **d'amélioration de l'accès aux soins de la population**, en soutenant la création d'un médico bus sur le département ;
- **de santé mentale** également portés dans le projet territorial en santé mentale avec un point d'attention fort sur la prévention du suicide ;
- **de prévention et de promotion de la santé** auprès des jeunes publics ;
- **d'attractivité des métiers sur le territoire** par le soutien et l'accompagnement à l'installation des professionnels ;
- **de transition écologique** en travaillant auprès des acteurs de terrain sur la prévention des pathologies en lien avec l'environnement.

Résolument partenariale, cette feuille de route sera aussi évolutive et se nourrira des initiatives et des projets qui seront portés sur 2024 et 2025 notamment **à travers le lien avec les collectivités territoriales volontaires et plus largement les parties prenantes** (usagers, habitants, acteurs de la santé professionnels ou bénévoles...) pour élaborer des **réponses au plus près des territoires et des habitants**.

Thomas DEROCHE
Directeur général ARS Normandie

Dr Philippe SERRAND
Président du Conseil territorial de santé
de la Manche

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE

En novembre 2022, l'ARS Normandie s'est engagée pleinement en partenariat avec les acteurs des territoires dans la mise en œuvre de la démarche du **Conseil national de la Refondation en santé** (CNR santé) en région, notamment dans la Manche. L'objectif était de donner la parole à toutes les parties prenantes – **élus, citoyens, professionnels de santé** – pour construire ensemble des réponses concrètes et adaptées à chaque territoire afin d'améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements, la prévention et l'attractivité des métiers de la santé.

Cette démarche s'est traduite concrètement par la tenue de 18 ateliers territoriaux en Normandie en novembre 2022 dont **4 ateliers dans la Manche à Avranches, Coutances, Saint-Lô & Valognes**.

Au final, plus de 80 heures de débat et d'échanges avec près de 1 250 participants pour construire ensemble des solutions concrètes pour améliorer la santé des Normands.

Après une restitution régionale ayant permis de partager les initiatives et dynamique portées par l'ensemble des territoires et acteurs, **l'animation et le suivi de la démarche a été confié dans chaque territoire au Conseil territorial de santé (CTS)**. Véritable instance de démocratie sanitaire dans chaque territoire de santé, le CTS assure une représentation de l'ensemble des acteurs impliqués - élus, représentants des acteurs du sanitaire, du médico-social, des professionnels libéraux ou encore représentants d'usagers et d'associations de patients – permettant d'assurer un suivi global et transversal des projets élaborés dans cette dynamique du Conseil national de la Refondation (CNR) en santé, prémices de ces feuilles de route territoriale.

Un point étape de l'avancement des projets du CNR santé a été réalisé dans les territoires en juin 2023 pour venir rendre compte des réalisations sur l'ensemble de la région. Ce fut également le cas avec 4 nouveaux temps d'échange et de débat avec les acteurs locaux à Coutances, Saint-Lô, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Valognes.

L'année 2023 s'est poursuivie par les travaux d'élaboration et de concertation du Projet régional de santé 2023-2028 avec l'ensemble des parties prenantes : élus, services de l'Etat, fédérations sanitaires et médico-sociales, professionnels de santé, acteurs de la prévention, Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et l'ensemble de ses sous-commissions, représentants des usagers et d'associations de patients... Après une première étape d'évaluation du précédent PRS, cette démarche d'élaboration et de concertation s'est faite en parfaite synergie avec la démarche du CNR santé dans les territoires. **C'est ainsi que nous avons fait le choix de placer au cœur de nos principes d'action cette adaptation aux spécificités des territoires, et plus précisément des intercommunalités, en concertation avec les acteurs locaux.**

Conformément aux engagements pris lors des concertations du Projet régional de santé, nous avons souhaité décliner les 12 axes prioritaires dans chaque territoire de santé en fonction des dynamiques et synergies présentes. C'est ainsi que dès la publication du Projet régional de santé à l'automne 2023, **les équipes de l'ARS Normandie se sont attelées à l'élaboration de cette feuille de route territoriale de la Manche avec le Conseil territorial de santé l'ensemble des acteurs de santé impliqués dans le territoire et certains élus locaux.**

Il s'agit d'une **feuille de route territoriale unifiée et transversale des priorités de santé dans le département de la Manche pour l'année 2024/2025, co-portée par l'ensemble des acteurs impliqués sur les politiques publiques de santé et placée sous l'égide du Conseil territorial de santé de la Manche, qui sera chargé du suivi régulier de son avancement.**

RAPPEL DES 12 AXES PRIORITAIRES :

- 

1. relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- 

2. mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
- 

3. améliorer la santé mentale des Normands ;
- 

4. renforcer l'évolution inclusive de la société ;
- 

5. garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
- 

6. agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
- 

7. développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- 

8. soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ;
- 

9. structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;
- 

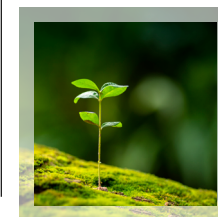
10. renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
- 

11. accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
- 

12. engager le système de santé normand dans la transition écologique.



Les priorités territoriales de la Manche





**Relever le défi du vieillissement
et de la perte d'autonomie**

**Action
prioritaire
#1**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Prévenir et anticiper la perte d'autonomie

Action
prioritaire
#1

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Valoriser l'utilisation des fonds de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), au bénéfice des actions de prévention ciblées sur le territoire	CFPPA : 989 557 €	Nombre d'actions financées	<p>La CFPPA s'inscrit dans le cadre général de la politique de prévention de la perte d'autonomie structurée dans un plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie autour des enjeux de prévention primaire, secondaire et tertiaire.</p> <p>Thématiques prioritaires 2023-2024 : la prévention des chutes, la lutte contre l'isolement, l'aide à la mobilité, le numérique, la nutrition, le sommeil ou encore la santé bucco dentaire.</p>



Chantier :

Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible ainsi que les accompagnements ambulatoires et à domicile des personnes âgées

Action prioritaire
#1

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Accompagner la réforme des Services Autonomie à Domicile pour apporter des réponses coordonnées au plus près des besoins des personnes et au domicile	Fonds d'Intervention Régional (FIR) - Accompagnement sur l'ingénierie : à définir	Nombre de Service Autonomie Mixte Nombre de Service Autonomie Aide	Dans le cadre de l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées, la réforme nationale de l'aide à domicile ambitionne de faciliter une réponse coordonnée de proximité dans l'aide et les soins à domicile. Désormais, 2 catégories de services autonomie cohabiteront : - les services « mixtes » délivrant une activité d'aide et de soin - les services ne délivrant qu'une activité d'aide et d'accompagnement Un comité de pilotage est mis en place sur le département depuis 2023, et accompagne les acteurs dans la mise en œuvre de cette réforme.
Rendre les logements mieux adaptés au maintien et au retour à domicile : - Valoriser les actions financées dans le cadre de la CFPPA	CFPPA : 72 750 €	Nombre d'actions financées Nombre de séjours hospitaliers pour chute chez les personnes de 65 ans et plus	Exemples : actions de sensibilisation ou d'acquisition de matériel, organisation de journées d'animations... Une enveloppe supplémentaire de 10 000 € est envisageable. Elle concourt à la mise en œuvre de l'expérimentation de la prescription de petit matériel au titre de l'APA (activité physique adapté).
Développer les alternatives favorisant le maintien domicile de type EHPAD hors les murs en créant deux centres de ressources territoriaux (CRT)	PRIAC : 400 000 € par CRT	Nombre de CRT	PRIAC = Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. Le CRT vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile. Le département ne compte pas de CRT à ce jour.



Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux accompagnements en proximité pour les personnes âgées

Action
prioritaire
#1

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Organiser la filière gériatrique en amont et en aval des hospitalisations :			
- Renforcer l'activité et améliorer le fonctionnement des filières gériatriques sur le territoire	FIR - filière gériatrique : 3 553 494 €	Nombre d'appels au sein des plateformes d'expertise gériatrique reçus File active des EMGD File active du PRADO	La filière de soins gériatriques doit permettre à chaque personne âgée, quel que soit son lieu de résidence, de pouvoir accéder à une prise en charge globale. Différents dispositifs ont été mis en place tels que : - les plateformes d'expertise gériatriques (PEG) avec une par Groupement Hospitalier de Territoire (3) - l'Equipe Mobile de Gériatrie à Domicile (3 EMGD)
- Homogénéiser le recours au PRADO, un programme de retour à domicile			- l'Equipe Mobile de Gériatrie (3 EMG) - le Dispositif d'Appui à la Coordination (3 DAC)
- Encourager le développement de parcours personnes âgées dans les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)	Financement via l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) par l'Assurance Maladie et ARS	Nombre d'entrées directes en hospitalisation (sans passage aux urgences)	
- Renforcer l'activité des DAC (dispositif d'appui à la coordination)	FIR - DAC : 1 543 695 € / an	File active des DAC (toute population et chez les plus de 65 ans)	Créé en 2010 par l'Assurance Maladie, le PRADO permet d'anticiper les besoins liés au retour à domicile du patient hospitalisé et de fluidifier le parcours ville-hôpital.




Chantier : Diversifier l'offre d'hébergement en établissement et promouvoir les alternatives

Action
prioritaire
#1

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Développer une offre adaptée en réponse aux besoins de soins et d'accompagnement des personnes :			Les PASA sont des lieux présents dans certains EHPAD, à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, Parkinson ou plus largement d'une Maladie neuro-dégénérative (MND).
- Renforcer le maillage territorial des pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) et initier une phase de renforcement progressif de la couverture horaire	PRIAC : 65 000 €/ PASA	Nombre de PASA Nombre de PASA de nuit	Ces pôles proposent des activités thérapeutiques aux résidents concernés.
- Développer l'offre de PASA (de jour et de nuit)			A date, 19 PASA sont présents sur le territoire. Pas de PASA de nuit.

Action
prioritaire
#2



**Mailler l'offre de soins en conjuguant
ambition pour la proximité et
excellence du recours et
en organisant les mobilités**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires

Action
prioritaire
#2

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Structurer et développer l'offre de soins palliatifs de manière homogène sur le territoire en lien avec la cellule d'animation régionale de soins palliatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une deuxième Unité de Soins Palliatifs (USP) afin d'améliorer la couverture départementale - Renforcer les Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP) 	<p>FIR : 315 000 € de crédits d'amorçage pour la création d'une USP</p> <p>FIR : 300 000 € de crédits supplémentaires pour les EMSP</p>	<p>Nombre d'USP et de lits disponibles</p> <p>Nombre de patients suivi au 31/12/2024</p>	<p>Fin 2023, 1 USP est présente à Granville avec 11 lits. Une nouvelle unité sera déployée à Valognes en 2024 (10 lits).</p> <p>Les USP sont constituées de lits totalement dédiés à la pratique des soins palliatifs et de l'accompagnement. Elles réservent leur capacité d'admission aux situations les plus complexes et/ou les plus difficiles. Elles assurent ainsi une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche.</p>
<p>Améliorer l'accès aux examens diagnostics en oncologie en développant l'offre de proximité en médecine nucléaire et en renforçant l'offre de dépistage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre effectif les autorisations accordées en 2021 sur la polyclinique du Cotentin (TEP) et sur le GCS Sud Manche (TEP SCAN) - Déployer sur le territoire de nouveaux équipements d'imagerie diagnostique et de médecine nucléaire : par une nouvelle implantation ou par déploiement du parc existant par les opérateurs afin de participer au diagnostic (notamment en oncologie) 	<p>T2A (tarification à l'activité)</p>	<p>Effectivité et file active du TEP et du TEP SCAN</p> <p>Nombre d'équipements installés</p>	<p>Priorités pour 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montée en charge des autorisations accordées concernant un scanographe à Saint-Lô et un IRM à Carentan-les-Marais. - Renforcement du parc existant : l'autorisation accordée pour un équipement permet de déployer 2 équipements supplémentaires sans autorisation. <p>Une nouvelle autorisation est nécessaire à partir de 4 équipements. Deux porteurs envisagent un 4^{ème} équipement sur le département.</p>



Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires

Action
prioritaire
#2

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Expérimenter des dispositifs "d'aller-vers" dans les territoires ruraux avec des difficultés d'accès aux soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter le territoire d'un medicobus répondant à l'instruction nationale - Déployer au moins un dispositif d'aller-vers, en organisant l'intervention de professionnels de santé dans les zones sous dotées 	<p>FIR – à définir</p> <p>Crédits CNR d'amorçage pour l'aller-vers</p>	<p>Nombre de réponses à l'appel à projet</p> <p>Nombre de projets déployés</p>	<p>Appel à projets lancé en Normandie concernant le déploiement des medicobus. Ce dispositif s'articule avec le plan "zéro patient en ALD sans médecin traitant" piloté par l'Assurance Maladie.</p> <p>PROJET CNR Santé</p>
<p>Faciliter l'accès aux soins des patients, en particulier des patients en Affection de Longue Durée (ALD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les démarches visant à faciliter l'accès aux soins aux patients en ALD sans Médecin Traitant (MT) - Soutenir les projets existants (convention MISAS / Mission 1 des CPTS....) - Accompagner les territoires pilotes dans le dispositif infirmier relai 	<p>Crédits CNR : 42 500€/projet</p>	<p>Nombre de patients ALD sans médecin traitant</p> <p>Nombre de territoire intégrant ce dispositif</p>	<p>En avril 2023 : 4 181 patients ne disposaient pas de médecin traitant. Suite aux premières démarches, 282 patients ont trouvé un médecin traitant (novembre 2023). Certains médecins ont régularisé des situations ou accepté de prendre de nouveaux patients en ALD.</p> <p>L'ARS Normandie a publié en octobre 2023 un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'accompagnement par un « infirmier relai » des patients en affection longue durée se trouvant avec ou sans médecin traitant. 6 lauréats ont été retenus en région dont 1 sur le département (DAC Centre Manche).</p> <p>PROJET CNR Santé</p>



Chantier :

Apporter aux habitants une réponse efficace à leur demande de soins urgents et non programmés, reposant sur le partenariat territorial entre professionnels libéraux et établissements de santé

Action prioritaire #2

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Améliorer l'accès aux soins d'orthophonie en déployant la plateforme de prévention de soins orthophoniques (PPSO) sur le département	FIR : 137 473 € (Financement régional)	Effectivité de la plateforme Nombre d'orthophonistes régulateurs formés	Fonctionnement de la plateforme : il s'agit d'une solution d'adressage de la demande de soin. étape 1 : La personne se rend sur le site Internet Allo Ortho, et remplit le questionnaire pour évaluer sa demande. étape 2 : Il/elle est mis en relation téléphonique avec un orthophoniste régulateur. Après la régulation, soit le besoin d'un bilan est confirmé, soit la régulation n'a pas permis de lever le doute ; dans ce cas la personne est envoyée vers un/une orthophoniste. étape 3 : Si le besoin d'un soin orthophonique est validé, la personne passe alors à l'étape 3 de la PPSO.

Action
prioritaire
#3



**Améliorer la santé mentale
des Normands**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Poursuivre le développement des actions en faveur de la santé mentale des jeunes et étudiants

Action prioritaire
#3

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Poursuivre la structuration du parcours des jeunes en santé mentale dans le cadre du comité de pilotage départemental :</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la prise en charge des situations individuelles en coordonnant l'intervention des 3 équipes mobiles adolescents, de la MAD050 et de l'unité d'hospitalisation de la Fondation Bon Sauveur.- Organiser une journée annuelle sur la psycho-pathologie de l'adolescent et la plus-value des équipes mobiles- Faire évoluer les conditions d'hospitalisation en psychiatrie de l'ensemble des mineurs du département afin que plus aucun mineur ne soit hospitalisé dans des services adultes (transformation / ouverture de lits)- Déployer la cellule d'appui aux parcours d'enfants et d'adolescents en situation difficile sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie	<p>FIR et FIOP (Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie)</p>	<p>Réalisation de rencontres semestrielles de coordination entre les 3 partenaires</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Nombre de places d'hospitalisation en psychiatrie pour les mineurs</p> <p>Nombre de situations examinées dont celles relevant territoire de l'avranchin</p>	<p>Membres du COPIL départemental : la Maison de l'Adolescent, la Fondation Bon Sauveur, le CH de l'Estran, le Conseil Départemental, l'éducation nationale; la Protection judiciaire de la jeunesse, une représentation des CH et l'ARS.</p> <p>En lien avec le décret n° 2022-1263 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de psychiatrie.</p>



Chantier : Prévenir, repérer et prendre en charge la crise suicidaire

Action
prioritaire
#3

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Consolider et amplifier la stratégie multimodale de prévention du suicide :</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre les actions de formation sur la prévention et l'évaluation de la crise suicidaire- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de communication sur le suicide et sa prévention en population générale- Poursuivre le déploiement du dispositif VIGILAN'S sur l'ensemble du département- Déployer des actions de prévention du mal-être en agriculture en<ul style="list-style-type: none">- déployant un réseau de sentinelles formées- mettant en place une communication publique de sensibilisation et promotion des dispositifs d'aide.	<p>FIR : GRAFISM - 340 000 € (Financement régional)</p> <p>MSA et ARS (FIR)</p>	<p>Nombre de formations réalisées</p> <p>Suivi du taux de pénétrance</p>	<p>Vigilan's un système de recontact et d'alerte en organisant autour de la personne ayant fait une tentative de suicide. En Normandie, le dispositif est présent sur deux sites dont un dans la Manche (Pontorson). Le taux de pénétrance (= le nombre de suicidants entrant dans la veille rapporté au nombre total de suicidants passés aux urgences) au sein des établissements est très variable en Normandie. Il est estimé à 13% dans la Manche (cible à 45%).</p> <p>Pilotage MSA concernant le mal-être en agriculture.</p>



Chantier : Organiser les conditions de réalisation d'une offre graduée des soins psychiques ou psychiatriques

Action
prioritaire
#3

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Structurer le parcours de soins gradués concernant les troubles du comportement alimentaire (TCA) avec une ouverture à l'ensemble du département	Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP) 492 000 €	Effectivité et file active du nouveau centre spécialisé	<p>La réorganisation globale de la filière TCA sur le département de la Manche se décompose en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- Phase 1 : ouverture d'un centre de consultation de soins spécialisés multidisciplinaires dédié au TCA sur le site de Bricqueville sur mer (2024). L'aide sollicitée via le FIOP correspond aux dépenses d'exploitation (ressources humaines et matérielles)- Phase 2 : Ouverture d'un hôpital de jour (2025)- Phase 3 : Mise en place d'une équipe mobile (2026)- Phase 4 : Ouverture d'appartement thérapeutique (2027)- Phase 5 : Ouverture d'un hôpital de semaine (2028)

Action
prioritaire
#4



**Renforcer l'évolution
inclusive de la société**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Renforcer le repérage, le diagnostic et l'intervention précoces du handicap, en particulier pour les Troubles du neurodéveloppement (TND)

Action
prioritaire
#4

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Améliorer l'orientation des enfants souffrant de troubles du neuro-développement (TND) et coordonner le parcours de diagnostic et d'interventions pour ces enfants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcer la capacité des Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) à prendre davantage d'enfants avec TND (enfants âgés de 0 à 6 ans)- Etendre le périmètre d'intervention des PCO aux enfants de 7 à 12 ans	<p>PRIAC : Budget PCO enfants 0-6 ans : 94 814 € + actions pour étendre le périmètre d'intervention : 70 742 € soit un total de 165 556 €</p>	<p>Nombre d'enfants repérés</p>	<p>La PCO est un dispositif chargé de mettre en œuvre un parcours d'interventions précoces et de diagnostic pour les enfants entre 0 et 6 ans et 6 et 12 ans pour lesquels l'entourage et/ou le médecin constate un écart inhabituel de développement.</p>
<p>Renforcer l'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans en intensifiant les accompagnements, par les CAMSP (centre d'accueil médico-social précoce) et les CMPP (centre médico-psycho-pédagogique)</p>	<p>PRIAC : renfort CAMSP CMPP - budget à définir suivant les projets</p>	<p>Taux d'évolution de la file active</p>	



Chantier :

Développer les solutions à même de répondre à tous les besoins de scolarité et de formation des enfants et des jeunes

Action prioritaire #4

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Soutenir la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap en renforçant le déploiement de dispositifs et plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une nouvelle Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) - Favoriser le déploiement du dispositif d'autorégulation (DAR) présent sur le nord cotentin - Créer une unité d'enseignement externalisé (UEE) polyhandicap 	<p>PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) :</p> <p>100 000 € / Equipe</p> <p>140 000 € pour le DAR</p> <p>75 000 € pour l'UEE polyhandicap</p>	<p>Convention de création de l'EMAS supplémentaire</p> <p>Nombre d'enfants accompagnés par le DAR</p> <p>Convention de création et de fonctionnement de l'UEE</p>	<p>Différents dispositifs en milieu ordinaire sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le DAR est un dispositif proposant aux élèves avec troubles du spectre de l'autisme d'être scolarisés dans leur classe d'âge de référence. Ce dispositif est présent dans le nord Cotentin depuis septembre 2023. - l'UEMA, unité d'enseignement en maternelle autisme, est une unité d'enseignement rattachée à des établissements médico-sociaux, et ouverte en maternelle pour proposer un cadre de scolarisation adapté (fin 2023 : 2 équipes présentes). - L'UEEA, unités d'enseignement élémentaire autisme, est un dispositif proche de l'UEMA mais dédié aux élèves de 6 à 11 ans. <p>Les EMAS, composées d'éducateurs spécialisés et de psychologues, se déplacent pour appuyer l'élève. 5 équipes sont présentes sur le territoire, à l'échelle de la circonscription : Avranches, Granville, Mortain, Coutances, Valognes. La nouvelle équipe est prévue sur la circonscription de Cherbourg.</p> <p>Les UEE permettent à des enfants en situation de handicap, et scolarisés dans une Unité d'Enseignement en Établissement Médico-Social, de bénéficier de l'inclusion scolaire à temps plein ou à temps partiel dans un établissement ordinaire. 100% des ESMS de la Manche ont au moins une UEE. L'objectif est de proposer des UEE pour tous les niveaux scolaires.</p>
<p>Diversifier les modalités de scolarisation des enfants accompagnés en établissement médico-social en poursuivant le développement des UEE tout en permettant aux établissements médico-sociaux (ESMS) d'accueillir plus d'enfants en interne</p>		<p>Nombre d'UEE</p>	




Chantier : Apporter des solutions aux personnes se trouvant dans des situations complexes et de crise

Action
prioritaire
#4

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Augmenter l'offre d'accueil en institut médico-éducatif (IME) :	PRIAC :		
- Créer 2 places d'accueil séquentiel sur l'ACAIS	95 582 €	File active pour les 2 places d'accueil séquentiel	L'ACAIS, (Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire), est une association gestionnaire d'établissements médicosociaux dans le champ du handicap.
- Déployer une offre IME 365 JOURS sur le secteur centre manche pour des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	260 164 €	Nombre de places créées	L'accueil séquentiel consiste en la programmation de séjours répétés de courte durée.

Action
prioritaire
#6



**Agir collectivement sur les
déterminants de santé publique
à plus fort enjeu pour les
normands et adapter notre
stratégie de prévention aux
publics cibles**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires

Action
prioritaire
#6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Mettre en œuvre des actions de promotion de la santé de qualité dans le cadre des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) en accompagnant au moins trois MSP dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de prévention	Financement via l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI)	Nombre MSP accompagnées	



Chantier :

Autour des futurs parents et du jeune enfant, développer la synergie et l'efficacité collective de l'ensemble des acteurs de la prévention et du soin



Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Accompagner les familles au quotidien en améliorant la pertinence du recours aux soins et en déployant sur le territoire le projet régional "Réflexe santé : face aux petits maux de mon enfant, j'adopte les bons réflexes !" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions éducatives et des formations aux Gestes Qui Sauvent auprès des familles : 3 territoires sont ciblés en 2024 (Brécey / Cotentin / Saint-Lô) - Lancer la campagne de communication partenariale (site web, diffusion des fiches pratiques, capsules vidéos) 	<p>Crédits CNR</p> <p>Financement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ingénierie de projet - l'indemnisation des professionnels de santé et animateurs réalisant les ateliers (1500 € / professionnel (formation + animation)) 	<p>Nombre d'ateliers</p> <p>Nombre de participants</p>	<p>L'objectif du projet est d'améliorer la pertinence du recours aux soins par les familles en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorant leurs connaissances sur leur santé quotidienne - faisant évoluer leurs représentations, leurs attitudes et leurs aptitudes face aux problèmes de santé les plus courants, les situations d'urgence et d'exception et en prévention - leur donnant les moyens pour solliciter les services de santé de manière appropriée. <p>Des animations de groupes sont alors proposées aux familles par des professionnels de santé en lien avec les professionnels de l'accompagnement social et/ou éducatif, sur les problèmes de santé qu'elles rencontrent au quotidien (fièvre, difficulté à respirer, diarrhée...).</p>

PROJET CNR Santé



Chantier :

Renforcer le savoir-faire en matière de prévention et de promotion de la santé de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des adolescents

Action prioritaire #6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Décliner la stratégie régionale Compétences Psycho Sociales (CPS) dans le département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer un plan de formation sur les Compétences Psycho Sociales (CPS) dans les centres de loisirs d'au moins 3 villes du département avec le plan mercredi et auprès des acteurs (dont une en direction des troupes de théâtre qui interviennent dans les établissements scolaires). - Former les acteurs de l'éducation nationale, des missions locales et des universités aux CPS - Déployer le programme de « soutien aux familles et à la parentalité addiction » en direction des adolescents, en lien avec la Maison des Ados et la Fondation Bon Sauveur 	<p>FIR : CRAJEP - 7 000 € (2023) Promotion Santé Normandie - 5 000 € (2023)</p> <p>Crédits CNR : 15 000 € - Promotion Santé Normandie</p> <p>CPOM Addiction France</p>	<p>Nombre de formations Nombre de personnes formées</p>	<p>CRAJEP : comite régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire.</p> <p>Les CPS sont définies comme la capacité d'une personne à faire face aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. Elles peuvent être de nature sociale, émotionnelle ou cognitive. Ces formations sont réalisées par addiction France, la maison de l'ado, Promotion Santé Normandie (PSN) ou encore le CRAJEP.</p> <p>PROJET CNR Santé</p>
<p>Accompagner les adultes pour renforcer leurs connaissances sur les besoins des enfants et des adolescents en finançant la création d'un poste de coordinateur à la maison des adolescents (ex : accompagner les équipes éducatives des établissements scolaires, mener des formations sur le harcèlement...)</p>	<p>Crédits CNR 90 000 € pour la MADO (financement du poste, des actions CPS, formations harcèlement...)</p>	<p>Recrutement du coordinateur</p> <p>Nombre de formations sur le harcèlement réalisées</p>	<p>PROJET CNR Santé</p>




Chantier :

Développer la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie

Action
prioritaire
#6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Intervenir auprès des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour améliorer la santé des élèves dans le cadre de la convention entre l'éducation nationale et l'ARS		Convention éducation nationale / ARS	Le CESCEI est une instance de l'établissement particulièrement adaptée pour définir et conduire toutes les actions d'éducation et de prévention en direction des élèves.
- Développer les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement inter établissements (CESCEI)	FIR : CESCEI - 48 000 €	Nombre CESCEI	TABADO est un programme coordonné par l'Institut national du cancer (INCa) qui accompagne de façon personnalisée les jeunes vers l'arrêt du tabac. Il se déroule pendant les heures de cours. 3 établissements ont été ciblés pour la mise en application de ce programme.
- Mettre en œuvre le programme probant TABADO	Intervention TABADO financée par l'INCA	Nombre de sessions	

Action
prioritaire
#7



**Développer et renforcer
l'autonomie et la capacité
des personnes malades
et de leurs aidants**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028




Chantier : Soutenir les aidants

Action
prioritaire
#7

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Renforcer l'offre de répit au bénéfice des aidants			L'Espace Ressource Proches Aidants est un lieu où chaque proche aidant peut se renseigner sur les aides auxquelles il a droit et qui sont à leur écoute pour répondre à leurs demandes.
- Faire connaître les actions de répit financées par la conférence des financeurs (CFPPA)	CFPPA - 218 500 €	Nombre projets	2 espaces ressources aidants en projet :
- Valoriser les espaces ressources aidants	Conseil Départemental	Nombre de personnes accompagnées	- Territoire du centre manche - Communauté de Communes de Granville Terre et Mer et Villedieu intercom

Action
prioritaire
#8



**Soutenir l'utilisateur comme
acteur du système de santé**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028




Chantier :

Accroître la formation et l'accompagnement des usagers-acteurs du système de santé et renforcer leur participation aux instances de démocratie sanitaire

Action
prioritaire
#8

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Faire connaître et encourager l'inscription des usagers dans la formation « devenir un acteur du système de santé » (certificat universitaire)	FIR	Nombre de personnes formées	Session organisée en janvier 2024 9 personnes ont déjà effectué cette formation sur le département.

Action
prioritaire
#9



**Structurer de nouveaux
modèles de prise en charge en
favorisant les coopérations et les
complémentarités entre les acteurs**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028




Chantier :

Rendre majoritaire l'exercice coordonné et développer les protocoles de coopération entre professionnels médicaux et paramédicaux


Action prioritaire
#9

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Poursuivre la promotion de l'exercice coordonné entre les professionnels de santé en suscitant et en accompagnant les nouveaux projets.	<p>FIR - accompagnement sur l'ingénierie des projets :</p> <p>1- PSLA : jusqu'à 35 000 € / projet (3 phases)</p> <p>2- MSP : 10 000 € / projet (2 phases)</p> <p>3- CPTS crédit d'amorçage de 25 000 € à 45 000 € (en fonction de la population du territoire)</p> <p>4- CDS : 5 000 € / projet</p> <p>Financement dans le cadre de la signature du contrat Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) par l'Assurance Maladie et ARS</p>	Suivi des différents dispositifs	<p><u>Etat des lieux (01/2024) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 33 MSP/PSLA dont 26 avec ACI. Des signatures d'ACI sont prévues pour 2024 (MSP : maison de santé pluri professionnelle, PSLA : pôles de santé libéraux et ambulatoires)- 2 CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) et 2 en projet- 2 CDS (centre de santé)- 4 ESP (équipe de soins primaires)- 1 projet ESS (équipe de soins spécialisés)

Action
prioritaire
#10



**Renforcer l'offre de formation au
plus près des territoires ainsi que
l'attractivité des métiers de la santé
et la fixation des professionnels
dans les territoires**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Accompagner les installations de professionnels

Action
prioritaire
#10

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Mettre en en place une démarche coordonnée et pluri partenariale visant à accompagner de manière attentionnée et globale les parcours d'installation sur le département	Crédits CNR Soutien financier de l'ARS à la démarche en cours de construction	Formalisation du parcours avec les partenaires	Projet CNR et présent dans le plan d'action départemental de la charte régionale d'accès aux soins.
Mettre à disposition des internes, des professionnels de santé et des établissements de santé un document d'information sur les dispositifs de post-internat soutenus par l'ARS		Diffusion des documents	Exemples de dispositifs : assistant spécialiste régional (17 ASR dans le département), assistant à temps partagé (ASTP) ou encore le dispositif 400 MG (aucun dans le département).
Attirer les jeunes praticiens et les soignants dans les territoires en tension en : - Mettre à jour la cartographie des zones en tensions éligibles aux mesures d'accompagnement pour les professions de médecins, chirurgiens dentistes, masseurs kinésithérapeutes, infirmiers - poursuivre le dispositif des Contrats d'Engagement Service Public pour les étudiants de 2ème et 3ème cycle (CESP) - financer les Contrats Allocation Etudes (CAE) dans les territoires en tension	FIR CESP : allocation de 1200/mois CAE : 40 000 €	publication des arrêtés Nombre de contrats signés Nombre de contrats signés	Révision de la méthodologie du zonage au niveau national concernant les chirurgiens-dentistes et les Masseurs-Kinésithérapeutes. Le zonage concernant les orthophonistes a été revu fin 2023. CESP : En contrepartie d'une allocation mensuelle, les bénéficiaires s'engagent à exercer dans des zones spécifiques (offre de soins insuffisante ou difficulté d'accès au soin, (état des lieux en cours). Verser une allocation en dernière année d'études en contre partie d'un engagement à servir 18 mois dans l'établissement cosignataire (AS / IDE / MERM).




Chantier : Accompagner les installations de professionnels


Action
prioritaire
#10

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Maintenir les efforts visant à identifier des professionnels enseignants universitaires dans les centres hospitaliers et en ville pour former au maximum les futurs acteurs de soins sur les lieux sur lesquels ils devront exercer	Accompagnement sur le FIR et le soutien des collectivités	Nombre d'enseignants universitaires	Projet CNR Santé
Répondre aux besoins de formation en personnel qualifié en poursuivant la politique d'augmentation des quotas de formation sur les métiers : - Infirmier - Aide Soignant		Nombre de places ouvertes	En 2023, 220 places en école infirmier et 310 places pour les aides soignants de la Manche.
Promouvoir les nouveaux métiers sur le territoire notamment en faisant connaître le métier d'Infirmier en pratique avancée (IPA) et favoriser l'accès à la formation	FIR : 21 000 € / an / IPA libérale	Nombre total d'IPA diplômées (dont IDEL)	Aides à la formation complétées par des aides à l'installation de l'assurance maladie. Au 31/12/2023, 5 IPA sont présentes sur le territoire (dont 3 IDEL).
Informer et valoriser le déploiement des protocoles de coopération : - Développer les protocoles ASALEE - Développer les protocoles avec les CPTS		Nombre de protocoles	Le protocole ASALEE a pour objectif d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques par une coopération entre infirmiers et médecins généralistes.

Action
prioritaire
#11



**Accompagner les établissements
et les professionnels dans leurs
transformations structurelles, en
encourageant notamment le virage
numérique et les innovations**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028




Chantier :

Appuyer les investissements hospitaliers et médico-sociaux dans une logique de transformation et d'adaptation aux nouvelles formes de prise en charge

Action prioritaire
#11

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Mettre en œuvre les opérations immobilières prévues dans le Ségur investissement :			
- Poursuivre les travaux au Centre Hospitalier Avranches-Granville(CHAG-Site de Granville)			
- Suivre le lancement les travaux au CH Villedieu, à l'Internat de Cherbourg, aux urgences du CH St Lo, ou encore le bâtiment soins de crise Fondation Bon sauveur Saint-Lô.	Financement SEGUR et région	Suivi des travaux	L'achèvement de l'ensemble des travaux au CHAG (sites d'Avranches et Granville) est prévu pour mars 2026.

Action
prioritaire
#12



**Engager le système de santé
normand dans la transition
écologique**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Prévenir les pathologies en lien avec l'environnement

Action
prioritaire
#12

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Agir au quotidien pour un environnement favorable à la santé de la femme enceinte et au développement de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner la sensibilisation des habitants aux perturbateurs endocriniens- Sensibiliser les professionnels de la petite enfance et de la parentalité aux risques liés à l'exposition à des substances nocives présentes dans les environnements intérieurs	FIR	Nombre de participants aux actions de sensibilisation	Actions en lien avec les contrats locaux de santé (CLS) de Granville Terre et Mer et de Saint-Lô Agglo.



Chantier : Réduire l'empreinte environnementale des acteurs du système de santé normand

Action
prioritaire
#12

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Animer une dynamique transition écologique avec les acteurs locaux en mobilisant les professionnels de santé de ville en lien avec la CPAM 50 à travers une soirée des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles consacrée à la transition écologique	Soutien financier ARS	Nombre de MSP mobilisées	L'objectif est d'identifier et diffuser les bonnes pratiques en mobilisant les professionnels de santé du territoire dans la transformation et l'adaptation du système de santé face aux enjeux écologiques.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES TRANSVERSALES APPLIQUÉES DANS LA MANCHE

Les équipes médicales de territoire

Certaines activités médicales du département de la Manche reposent sur l'engagement d'équipes et de professionnels en nombre restreint sujets à des gardes et à de la permanence des soins conséquentes, notamment en médecine d'urgence, anesthésie réanimation ou encore chirurgie obstétricale. Ainsi pour assurer le maillage territorial pour la population de la Manche, il est indispensable d'instaurer systématiquement des Équipes médicales de territoire dans les spécialités à garde entre les hôpitaux publics membres de GHT et leur établissement support. Cette dynamique devra s'engager dans les établissements du territoire de santé dès 2024 pour produire des effets dans les prochaines années. Il s'agira de répartir entre tous les professionnels composant ces équipes la charge et la pénibilité de la permanence des soins en établissement de santé, qui associera par ailleurs les libéraux du secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (dite loi Valletoux).

La coopération entre acteurs publics et privés

Pour consolider l'offre de second recours présente dans les territoires de la Manche accueillant au moins un établissement public et un privé sur les mêmes activités, ce Projet régional de santé 2023-2028 incite au dialogue entre établissements de santé du même bassin de vie afin d'améliorer l'organisation de l'offre et l'accès aux soins pour la population, en sollicitant, à l'appui des demandes d'autorisation d'activités de soin, un descriptif de l'articulation entre l'offre du demandeur et celle des autres établissements du territoire.

L'accompagnement à la modernisation et la transformation des organisations

Pour moderniser et accompagner la transformation du système de santé, l'ARS Normandie poursuivra son accompagnement auprès des établissements, structures et des professionnels de santé. Il s'agit d'assurer la réussite des grands projets d'investissements, en particulier ceux issus du Ségur investissement. Il convient également d'accompagner de manière proactive les établissements et les professionnels dans la gestion des situations de tensions et dans la transformation des organisations.

L'attractivité des métiers de la santé

Face aux enjeux démographiques majeurs en région, l'ARS Normandie poursuivra avec l'ensemble de ses partenaires son engagement résolu pour améliorer l'attractivité des métiers de la santé, notamment en matière de formation des étudiants en santé avec la région Normandie, les Universités, les instituts de formations et écoles de la Manche. Le développement de l'offre de stages dans le territoire, en assurant un maillage optimal, est également la clé de l'attractivité des territoires et de l'installation de futurs

professionnels dans le département en synergie avec les collectivités territoriales notamment le département de la Manche. La fixation des professionnels sur le territoire nécessite enfin un travail partenarial sur l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des professionnels et modes d'exercice (aides directes, appui aux établissements, évolution des méthodes managériales...). L'ARS installera début 2024 un comité dédié avec l'ensemble des acteurs pour assurer le déploiement opérationnel d'une feuille de route régionale sur ces enjeux d'attractivité des métiers.

La transformation numérique au service de la santé

L'évolution du système de santé nécessite la mise à disposition et l'appropriation des outils numériques par les professionnels de santé et les patients.

Sous l'impulsion du Ségur numérique, l'ARS Normandie soutient de nombreuses initiatives d'accompagnement, d'animation, de promotion, de sensibilisation et de formation en matière de télésanté, de coordination, d'usages liés aux services et référentiels socles nationaux, de cyber-sécurité, d'éthique numérique et d'innovation.

L'ARS Normandie structure cette ambition au travers de la Feuille de route régionale innovation & numérique en santé en partenariat avec les acteurs normands de l'écosystème numérique en santé. L'ensemble des partenaires lanceront en 2024 les Journées normandes innovation & numérique en santé pour marquer cet engagement collectif.

La transition écologique du système de santé

Réduire l'empreinte carbone du système de santé est un objectif incontournable, et nécessitant l'engagement de tous. C'est pourquoi l'ARS Normandie est pleinement engagée dans les travaux de la conférence des parties prenantes de la planification écologique en région. Afin d'assurer la mobilisation des acteurs du système de santé, l'ARS a installé un comité dédié le 20 décembre 2023, chargé d'élaborer et d'assurer le suivi d'une feuille de route régionale ambitieuse et transversale sur les leviers d'actions mobilisables : bâtiments, achats durables, soins écoresponsables, déchets du secteur sanitaire, formation des acteurs, mobilités durables, impact du numérique.

L'ANIMATION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET LES PERSPECTIVES

Les travaux de l'automne avec le Conseil territorial de santé et les principaux acteurs du territoire ont permis d'élaborer cette **feuille de route territoriale 2024/2025 qui a vocation à être alimentée et évolutive au fil de l'eau et des dynamiques territoriales.**

Les actions prioritaires du territoire qui y figurent ne sont pas exhaustives mais ont fait **l'objet d'une priorisation dans le territoire en fonction des forces en présence** (professionnels, établissements et/ou organismes porteurs d'un projet et identifié, ressources matériels et/ou humaines ...) **et des besoins de la population.** Pour chaque action une proposition d'indicateur de suivi et d'atteinte de l'objectif a été indiquée ainsi que le financement de l'ARS Normandie dédié.

Il convient de rappeler que **l'ARS Normandie mobilise la quasi-totalité de son Fonds d'intervention régional (FIR) chaque année à l'atteinte des objectifs et priorités de son Projet régional de santé et de la réalisation des projets portés par les acteurs locaux figurant dans ces feuilles de route territoriales.** Ainsi, suivant l'état d'avancement des actions, un montant indicatif a pu être indiqué ou le recours au Fonds d'intervention régional en cours d'année mentionné. Conformément aux engagements pris lors de la concertation, un bilan annuel des crédits dédiés à la déclinaison de la feuille de route territoriale de la Manche sera réalisé en CTS d'une part et des crédits dédiés à la déclinaison du Projet régional de santé sera réalisé en CRSA d'autre part.

Le Conseil territorial de santé de la Manche est chargé de l'animation et du suivi opérationnel de cette feuille de route avec les acteurs du territoire. A l'image de la dynamique engagée sur le territoire avec la démarche du Conseil national de la Refondation en santé un point étape sera réalisé régulièrement au sein du CTS ainsi qu'un point annuel de l'état d'avancement avec les élus, citoyens et professionnels de santé du territoire.



ARS Normandie

Direction départementale de la Manche

Place de la préfecture • BP 50431 • 50001 Saint-Lô Cedex

ars-normandie-dd50@ars.sante.fr



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFORMATION**

NORMANDIE